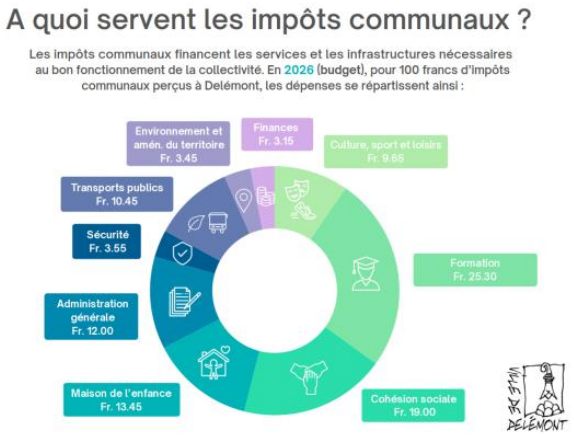
RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION 5.02/25

Mais dites-nous, où vont nos impôts ?

Monsieur Ignace Berret, PCSI

Le Conseil communal, ainsi qu'il l'a exprimé dans le préavis à la motion, est favorable à une communication transparente de l'utilisation des impôts communaux. A cet effet, le rapport des comptes 2024 comprenait un graphique illustrant dans quelles catégories de dépenses sont répartis les impôts selon les rubriques de fonctionnement de la municipalité. Cette pratique avait été abandonnée suite à l'introduction du MCH2.
Si cette manière de présenter comment sont utilisés les impôts a l'avantage d'être facilement compréhensible, elle présente un biais rédhibitoire. En effet, pour sa dernière présentation au budget 2026, le montant total des impôts communaux se chiffre à environ 46 millions de francs tandis que la somme des dépenses, sans les services autofinancés par des taxes, avoisinait les 72 millions de francs. La représentation graphique ne correspond par conséquent pas à la réalité puisqu'une part importante des revenus de la commune ne provient pas des impôts communaux. C'est notamment le cas pour 15,6 mios des revenus de transfert. C'est pour cette raison que le rapport des comptes 2025 ne comprenait pas ce type de graphique.
Afin d'y remédier, le Conseil communal veillera à ce que les prochains budgets et comptes communaux illustrent différemment l'utilisation des impôts communaux. L'utilisation ou la réutilisation de la classification fonctionnelle pourrait être une piste, mais avec une prise en compte des imputations internes qui affectent les charges à leurs destinataires finaux pour le compte de résultat, mais également avec la prise en compte de la partie des investissements aussi financés par l'impôt. En effet, ces derniers peuvent représenter d'importantes variations annuelles qui orientent aussi grandement les types de prestations à la population. Il suffit d'une grande réalisation d'investissement, comme une école, pour que l'effort en matière du domaine formation soit largement différent pour un exercice donné. Plus importante, la considération de plusieurs années renseignera sur l'évolution des efforts par domaine. C'est plutôt dans cette direction que le Conseil communal veut aller en matière d'explications comptables.



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : Le chancelier :

Damien Chappuis Nicolas Guenin

Delémont, le 29.09.2026